

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

PRÉFACE

Chères et chers membres de l'ACAT,

Il est malheureusement rare de pouvoir rencontrer une personne pour qui on a milité à l'autre bout du monde et dont la libération nous a tant émus. Je me réjouissais donc énormément de rencontrer Germain Rukuki pendant les vacances de Noël. Mais j'étais aussi nerveuse : peut-être serait-il pesant pour l'ancien collaborateur de l'ACAT-Burundi de revivre les souvenirs des quatre années qu'il a dû passer dans les prisons burundaises ? Peut-être aurais-je en face de moi un homme malheureux, renfrogné ou désabusé ? Mais c'était tout le contraire : j'ai fait la connaissance d'un homme joyeux, engageant et particulièrement chaleureux. Lisez l'interview à partir de la page 6 pour savoir comment se porte Germain Rukuki et pourquoi son histoire est également encourageante pour vous, chers membres.

Pour le Secrétariat, le mois de novembre aussi était marqué par des rencontres. À Berlin, nous avons revu nos collègues du monde entier. En pages 10 et 11, nous rendons compte de la rencontre des ACAT et du Congrès contre la peine de mort qui a suivi.

Un pays qui figurait en bonne place à l'ordre du jour du Congrès contre la peine de mort est l'Iran. Les rapports sur les condamnés à mort arbitraires suscitent colère et perplexité. Mais il y a aussi des lueurs d'espoir. Les experts estiment que la pression internationale exercée sur l'Iran pour qu'il renonce aux exécutions a un impact important. Notre appel urgent du mois est donc adressé à l'Iran (voir page 2). Le Bélarus n'est pas en reste. En page 4, nous examinons comment la peine de mort est utilisée à des fins politiques.

Et vous le voyez : le mois de janvier se présente certes dans les habituelles nuances de gris, parfois quelque peu difficiles à supporter, mais notre magazine est désormais en couleur ! Dans cet esprit, je vous souhaite une année 2023 pleine d'espoir, paisible et colorée !



Katleen De Beukeleer

Katleen De Beukeleer
responsable communication & campagnes

TABLE DES MATIÈRES

Appel urgent	2
Suivi de nos actions.....	3
Interventions du Secrétariat	4
Campagnes	5
Mouvement international des ACAT	
<i>Interview avec Germain Rukuki</i>	6
<i>Le mouvement ACAT se réunit à Berlin</i> ..	10
La peine de mort dans le monde	
<i>Le soutien pour l'abolition de la peine de mort augmente chaque année</i>	12
Nouvelles du Secrétariat.....	12
Prière	12
Impressum	12

IRAN

Exécution possible de 25 personnes

Dans le cadre de la vague de soulèvement qui balaie le pays, au moins 25 personnes, dont 3 mineures, risquent d'être exécutées. Amnesty International a publié une liste avec les noms de ces personnes. Au moins 10 sont condamnées à mort et 15 risquent la peine capitale.



Démonstration en Iran, le 12 novembre 2022

Les autorités iraniennes utilisent la peine de mort comme outil de répression politique dans le but de terroriser la population et de mettre un terme au soulèvement populaire. Selon la liste disponible au moment de la rédaction, les individus suivants ont été **condamnés à mort** : **Sahand Nourmohammad-Zadeh, Mahan Sadrat (Sedarat) Madani, Manouchehr Mehman Navaz, Mohammad Boroughani, Mohammad Ghobadlou, Saman Seydi (Yasin), Hamid Ghare Hasanlou, Mohammad Mehdi Karami, Sayed Mohammad Hosseini et Hossein Mohammadi.**

Les personnes suivantes sont en procès et **encourent la peine capitale** : **Saeed Shirazi, Abolfazl Mehri Hossein Hajilou et Mohsen Rezazadeh Gharegholou.**

Les personnes suivantes sont **poursuivies pour des crimes passibles de la peine de mort** : **Akbar Ghafari, Toomaj Salehi, Ebarhim Rigi, Amir Nasr Azadani, Saleh Mirhashemi, Saeed Yaghoubi,**

Farzad (Farzin) Tahazadeh, Farhad Tahazadeh, Karvan Shahparvaneh, Reza Eslamdoost, Hajar Hamidi et Shahram Marouf-Moula.

L'exemple de Toomaj Salehi illustre la sévérité des autorités. Le 31 octobre, le rappeur a été arrêté en représailles à sa musique critique à l'endroit du gouvernement et ses publications sur les réseaux sociaux. Il y dénonçait les injustices de la République islamique et réclamait davantage de liberté pour le peuple iranien. Il aurait été torturé en détention.

Un autre exemple du caractère répressif de la justice iranienne est le procès collectif de 15 personnes qui s'est ouvert le 30 novembre pour « inimitié à l'égard de Dieu » devant la 1^{er} chambre du tribunal révolutionnaire de la province d'Albroz. Les accusés se sont tous vu reprocher l'agression mortelle d'un agent de la force paramilitaire, sans que ne soit précisé leur degré d'implication présumé. Le couple de Hamid et Farzaneh Ghare Hasanlou étaient partie à ce procès. Les époux auraient été torturés pour les contraindre à des aveux forcés. Le 1^{er} décembre, Hamid a été emmené à l'hôpital et a été opéré d'une hémorragie interne. Il a ensuite été conduit au tribunal où il a été jugé alors qu'il se trouvait sous sédatifs. À l'issue du procès, il a été condamné à mort et Farzaneh à 25 ans de prison. Les deux premiers avocats du couple se sont dessaisis du dossier après avoir reçu les menaces des agents des services de renseignement et de sécurité. EC

SOURCE : Amnesty International

Dans la lettre d'intervention, il est demandé au chef du système judiciaire de la République islamique d'Iran de suspendre les exécutions des personnes condamnées à mort, d'arrêter de prononcer la peine de mort en Iran, de garantir le droit à un procès équitable aux personnes susmentionnées encourant la peine de mort et d'arrêter immédiatement d'infliger tout acte de torture. En outre, il est rappelé que la République islamique d'Iran est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont l'article 6 prévoit qu'une sentence de mort ne peut être prononcée que pour les crimes les plus graves et que la peine de mort ne peut être imposée pour des crimes commis par des personnes âgées de moins de 18 ans. L'article 7 PIDCP dispose par ailleurs que nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Lettre au chef du système judiciaire de la République islamique d'Iran

Head of the judiciary
Mr. Gholamhossein Mohseni Ejei
c/o Permanent Mission of Iran
to the UN
Chemin du Petit-Saconnex 28
1209 Geneva

Port : 1.10 fr. (courrier A)

Copie à l'ambassade à Berne

Embassy of the Islamic Republic of
Iran in Bern
Thunstrasse 68
P.O. Box 227
3000 Bern 6

Port : 1.10 fr. (courrier A)

Délai d'intervention :
20 février 2023.
Merci beaucoup !

Suivi de nos actions

Bonne nouvelle

IRAN, TURQUIE, UKRAINE – Reconnaissance pour le travail de défenseuses des droits humains

La journaliste et activiste iranienne **Narges Mohammadi** a reçu le 9 janvier le prix Olof Palme 2023 aux côtés



Narges Mohammadi

de l'avocate turque des droits humains **Eren Keskin** et de la militante ukrainienne des droits des femmes **Marta Chumalo**. Elles ont été récompensées pour « leur combat pour la liberté des femmes à une époque où les droits humains sont menacés par la guerre, la violence et l'oppression ».

L'ACAT-Suisse s'était engagée en faveur d'Eren Keskin dans les années 2005/2006.

Nous avons évoqué à plusieurs reprises l'engagement de Narges

Mohammadi et les représailles dont elle a fait l'objet. Elle a été arrêtée de manière répétée en raison de ses activités depuis 1998 et est de nouveau en prison depuis novembre 2021. En août 2022, l'ACAT-Suisse avait dénoncé le fait que la journaliste s'était vu refuser les soins médicaux urgents dont elle avait besoin en détention après une opération du cœur. Selon le jury, elle « a été un personnage central dans la lutte pour les droits des femmes et la liberté d'expression en Iran ».

SOURCES : Zeit-online, fonds à la mémoire d'Olof Palme

Mauvaises nouvelles

ISRAËL – Expulsion arbitraire

Salah Hamouri a perdu son statut de résident à Jérusalem. Expulsé par la ministre de l'Intérieur d'Israël Ayelet Shaked le dimanche 18 décembre 2022, il est arrivé à Paris le soir-même. Depuis 1967, Israël délivre des cartes de résident aux Palestiniens de Jérusalem-Est, qui y vivent parfois depuis des générations. Israël utilise ce statut pour contrôler les résidents palestiniens vivant dans la ville et n'hésite pas à retirer ces cartes de manière arbitraire, se basant sur des notions abstraites comme le « centre de vie ».

Soupçonné de liens avec le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), une organisation jugée terroriste par l'État hébreu et l'Union européenne – ce qu'il dément,

Salah Hamouri avait été condamné en mars à trois mois de détention administrative. Cette mesure controversée permet à Israël d'incarcérer des suspects sans accusation formelle. La détention administrative de Hamouri a été renouvelée en juin, puis en septembre.

Le 22 août 2022, l'ACAT-Suisse avait demandé au président français d'intervenir auprès de ses interlocuteurs israéliens pour demander entre autres la libération immédiate de Salah Hamouri et l'annulation de la révocation de sa résidence à Jérusalem.

SOURCE : radio France internationale, Libération • AU 08-22



RWANDA – Torturé en détention

Le journaliste **Dieudonné Niyonsenga**, plus connu sous le nom de **Cyuma Hassan**, est détenu à la prison de Mageragere, à Kigali, pour avoir exercé sans carte de presse valide. Le samedi 29 octobre 2022, son père lui a rendu visite. Cyuma Hassan

lui a alors expliqué comment il avait été électrocuté la même semaine, du lundi au vendredi. Par ces actes de torture, les autorités ont essayé de faire avouer à Cyuma qu'il aurait volontairement fermé sa chaîne Youtube Ishema TV, alors



que ce sont les autorités-mêmes qui sont à l'origine de cette suppression. Cyuma a refusé de passer aux aveux. Outre ces actes de torture, ses droits de visite ont été restreints et il n'est pas autorisé à voir ses avocats, comme le prévoit pourtant la loi rwandaise.

Lors de sa campagne pour la Journée des droits humains, toujours en cours, l'ACAT-Suisse adresse une pétition au ministre de la Justice demandant la libération immédiate de Cyuma Hassan, l'amélioration de ses conditions de détention et l'ouverture d'une enquête sur les actes de torture qu'il avait déclaré avoir subi pendant son jugement en appel. EC

SOURCE : Action Citoyenne pour la Paix • CAMP 10.10.2022

Abréviations :

AU : appel urgent ; CAMP : campagne

Suisse : Loi sur les biens utilisés pour la torture

Le 19 octobre 2022, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la loi sur les biens utilisés pour la torture (LBT). Cette loi interdira l'importation, le transit, l'exportation et la fourniture d'une assistance technique des biens conçus pour la torture ou la peine capitale. Les biens qui sont susceptibles d'être utilisés pour infliger la torture seront eux soumis à autorisation.

L'ACAT-Suisse a pris part à la procédure de consultation. Dans l'ensemble, nous saluons ce pas en avant en faveur de la prévention de la torture, qui met en œuvre une recommandation du 31 mars 2021 du Conseil de l'Europe. **Il demeure que cette nouvelle réglementation rappelle à nouveau la nécessité d'incriminer la torture en tant qu'infraction autonome dans le code pénal,** comme le recommandent depuis des années différentes instances régionales et internationales, notamment le Comité contre la torture.

L'ACAT-Suisse soutient actuellement l'initiative parlementaire déposée par le Conseiller national Beat Flach, qui demande l'inscription de la torture dans le catalogue des infractions du code pénal. Il reste à espérer que la Commission des affaires juridiques du Conseil national, en charge de la question, ira promptement de l'avant avec ce projet.

L'institution suisse des droits humains se concrétise

Cela fait plus de vingt ans que la Suisse attend la création d'une institution nationale des droits humains (INDH). En 2011, la Suisse a démarré le projet pilote du centre suisse de compétences pour les droits humains (CSDH). Réparti à travers différentes universités, ce centre servait d'étape intermédiaire vers une INDH.

Le 1^{er} octobre 2021, le Parlement a enfin approuvé la loi concernant la création d'une INDH. Fin 2022, le CSDH a cessé ses activités pour laisser la place, dès le printemps prochain, à la nouvelle institution. La mission de cette dernière sera de contribuer à la mise en œuvre efficace des droits humains en Suisse, conformément aux Principes de Paris.

Si l'on ne peut que se sentir soulagé de la naissance de cette institution, cette apparition ne vient pas sans écueil. L'enveloppe budgétaire prévue par la Confédération est **particulièrement faible**, soit un million de francs par année, réajustable après une période de quatre ans. Ce montant semble largement insuffisant pour que la nouvelle institution puisse fonctionner pleinement de manière indépendante.

À titre de comparaison, la Commission nationale de prévention de la torture, qui s'occupe exclusivement des questions de la torture et des mauvais traitements en

Suisse, disposait d'un budget de 1 113 413 francs en 2021, budget qu'elle avait pourtant déclaré être insuffisant pour mener à bien sa mission. L'INDH devra s'occuper de l'ensemble des droits humains en Suisse. EC



La torture n'est toujours pas officiellement punissable en Suisse. (image : palais fédéral à Berne)

IMAGE : Joe Flood sur Flickr, CC BY-NC-ND 2.0

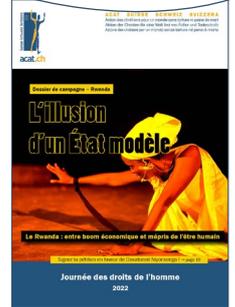
Rwanda / Grande-Bretagne : les vols d'expulsion sont légaux

Difficile à croire, mais vrai. **La Haute Cour de Londres** a jugé légal en décembre le plan du gouvernement britannique d'expulser des migrants « illégaux » vers le Rwanda. Les circonstances devraient à tout le moins être examinées individuellement dans chaque cas.

Cette décision sera très probablement portée devant la Cour d'appel. Il faudra donc attendre encore un certain temps avant que l'affaire ne soit totalement éclaircie.

→ Vous trouverez plus d'informations sur la situation des droits humains au Rwanda dans notre [campagne pour la Journée des droits de l'homme du 10 décembre 2022](#). Dans le suivi (page 3), vous apprendrez en outre des nouvelles de Dieudonné Niyonsenga, pour qui nous avons lancé une pétition lors de la Journée des droits de l'homme.

Merci pour les nombreuses signatures que vous avez déjà récoltées ! La pétition est en cours jusqu'au 31 janvier.



Le Bélarus durcit à nouveau la peine de mort

Début décembre, le Bélarus a durci la peine de mort pour la deuxième fois en 2022. Elle peut désormais être prononcée « afin d'avoir un effet dissuasif sur les éléments destructeurs et démontrer une lutte déterminée contre la trahison de l'État ». **Les agents de l'État et les militaires jugés pour trahison risquent par conséquent d'être condamnés à mort.**

En mai 2022, la base légale pour l'application de la peine de mort avait déjà été étendue à la planification d'un attentat ou à la « tentative d'acte terroriste ».

Le magazine en ligne [Dekoder.org](#) cite des voix médiatiques bélarussiennes qui essaient d'expliquer ce durcissement :

« Le régime tente d'intimider tout le monde, aussi bien les opposants que les partisans, pour tuer dans l'œuf l'idée que l'on puisse éventuellement quitter le navire étatique. Cela signifie que le régime ne fait même plus confiance à ceux qui se trouvent au sein du système. » (Igor Lenkevitch, journaliste)

« Personne ne veut mourir pour les ambitions de guerre impériale de la Russie, et personne ne veut non plus mourir pour Loukachenko. Loukachenko en est bien conscient, et il leur fournit une alternative, non pas quelques années de prison, mais la peine de mort. C'est le signe que toutes les institutions de l'État sont préparées à l'éventualité d'un tel moment. Cela ne signifie pas que la décision d'envoyer l'armée est prise. Mais ils savent très bien qu'une telle chose est possible. » (Pavel Sljunkin, diplomate et analyste politique)

Le Bélarus est le seul pays européen qui maintient encore la peine de mort.

→ La situation des droits humains au Bélarus a été examinée dans notre campagne du Vendredi saint 2022 « [Restons solidaires avec le Bélarus !](#) ».



IMAGE : Châalors sur Flickr, domaine public

« Loukachenko est une marionnette entre les mains de Poutine » : caricature publiée sur Flickr

Changements dans le travail de campagne de l'ACAT

La société, la technologie, les gens, leurs intérêts et leurs habitudes, bref, le monde est en perpétuelle évolution. C'est pourquoi il est temps que nous repensons et transformions notre travail de campagne. La question de savoir comment atteindre un public aussi large que possible tout en ayant un maximum d'impact sera au centre de nos préoccupations dans un avenir proche. **En dialogue avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur des Églises, nous voulons trouver comment orienter les formes d'action de l'ACAT-Suisse vers l'avenir.**

Le changement actuel le plus important est qu'à l'occasion du Vendredi saint et de la Journée des droits de l'homme, nous enverrons une lettre d'intervin au lieu d'un dossier de campagne détaillé. Pour la Nuit des Veilleurs du 26 juin, nous prévoyons toujours un petit dossier avec plusieurs cas individuels.

Si vous avez des réactions ou des suggestions concernant notre travail de campagne, vous pouvez très volontiers nous contacter par téléphone (031 312 20 44), par e-mail à k.debeukeleer@acat.ch, ou passer nous voir au Secrétariat à Berne (veuillez prendre rendez-vous). KDB

« Je croyais que je partais pour toujours. »

Germain Rukuki sait exactement ce que cela signifie de mettre sa vie en danger pour défendre une cause comme celle des droits humains. En 2017, l'ancien responsable financier et administratif de l'ACAT-Burundi avait été condamné à 32 ans de prison. Après quatre ans, il a été libéré et s'est exilé à Bruxelles. Dans l'interview avec l'ACAT-Suisse, Rukuki raconte comment il a vécu cette période d'horreur – et pourquoi il est aujourd'hui optimiste et plein d'énergie.

Interview & photo : Katleen De Beukeleer

ACAT-Suisse : Germain Rukuki, à 45 ans, votre vie est comparable à un roman. Comment allez-vous ?

Germain Rukuki : Depuis que ma femme et mes enfants ont pu me rejoindre en Belgique en février 2022, je suis heureux. Demain, nous déménagerons vers un appartement plus grand, ce dont je me réjouis particulièrement. Les amis de l'ACAT-Belgique et d'autres

nous aident beaucoup à trouver notre chemin ici. Mais il me reste un poids lourd à porter, car je me fais constamment des soucis pour ma famille et mes amis qui sont restés au pays, ainsi que pour tout le peuple burundais. La situation sociale,

politique et économique reste très préoccupante. Certaines personnes évitent le contact avec moi. Je suppose qu'elles ont peur d'être associées à moi à cause des rapports que je continue à rédiger sur le Burundi.

Retournons d'abord à la nuit du 13 juillet 2017. Vous et votre famille êtes réveillés par des dizaines de membres des forces de sécurité qui prennent d'assaut votre maison dans la capitale Bujumbura. Comment avez-vous vécu cet instant ?

Je savais que j'étais en danger. J'avais déjà échappé à d'autres arrestations, à un attentat et même à un kidnapping. Mais l'arrestation

était quand même un choc. J'étais persuadé qu'ils allaient me tuer. Malgré cela, je maintenant un visage serein pour éviter d'insuffler la peur à mon épouse, mes enfants et d'autres personnes à ma charge. Mon second fils ne cessait de pleurer. Accompagné par des officiers, je lui ai acheté des bonbons à la boutique d'à côté pour le calmer, mais en vain. Mon épouse était enceinte et très stressée. Au moment du départ, je leur ai posé dessus un signe de croix et d'adieu. Je croyais que je partais pour toujours.

Ensuite, vous avez passé quatre années en prison. Une période difficile ...

J'ai beaucoup souffert. Au Burundi, les droits des personnes détenues sont systématiquement violés et c'est encore pire pour les personnes qui sont en prison pour des raisons politiques. Mais tout cela était beaucoup moins grave que ce à quoi je m'attendais, c'est-à-dire à ma mort. J'étais en vie ! Mes enfants et mon épouse étaient à l'abri. Cela me donnait du courage. Je gardais l'espoir de retrouver un jour ma famille et de connaître mon troisième fils, qui est né quatre mois après mon arrestation.

Qu'est-ce qui vous donnait cette confiance ? Vous étiez en vie, mais condamné à 32 ans de prison – le verdict le plus sévère que la justice burundaise n'a jamais prononcé contre un défenseur de droits humains.

« Le bruit autour de mon cas a abouti à ma libération. »



Cette peine était injuste et rendue sur base d'accusations infondées et fabriquées de toutes pièces. J'avais l'assurance de mon innocence. La justice n'a jamais pu trouver de preuves. Un jour à la barre, j'ai dit aux juges que même si le Ministère public disposait de cent ans, ce dernier ne pourra jamais trouver de preuves contre moi. Pour cette raison, j'ai toujours été persuadé que je serais bientôt libéré. En outre, je suis sûr que le jour de ma mort est déterminé par Dieu, et non pas par les juges ou les bourreaux burundais. Cette foi m'a beaucoup aidé.

Au sein du mouvement ACAT, beaucoup de personnes ont prié pour vous et pour votre libération. Une forme d'action utile à vos yeux ?

La prière est une sorte d'intervention. À travers la prière, même si elle consiste de peu de mots, nous pouvons demander à Dieu de nous venir en aide. Dans mon cas, il l'a fait.

D'après vous, quel élément était décisif pour votre libération ?

Il y avait beaucoup de « bruit » autour de mon cas. Le jour de mon arrestation, tout le monde en parlait sur les réseaux sociaux. Au moment de l'interrogatoire au service national des renseignements, un commissaire est venu raconter à son collègue qui m'interrogeait que des messages alertant mon arrestation étaient en train de tomber comme de la pluie. La FIACAT (Fédération des ACAT), les réseaux des ACAT, Front Line Defenders, Amnesty International et bien d'autres ont mené des actions. Toutes ces lettres et campagnes ont fait connaître mon cas à travers le monde. Elles ont poussé les diplomates à faire pression sur les autorités burundaises. L'ONU a interrogé le gouvernement burundais sur mon dossier. Elle n'a jamais reçu de réponse. Tout ce bruit a aidé à démasquer le dysfonctionnement de la justice burundaise – et a abouti à ma libération.



Le « dossier Germain Rukuki » en bref

Germain Rukuki (45 ans) a fait des études en économie politique à Bujumbura. Membre de l'ACAT-Burundi depuis 2004, il visite des centres de détention à travers le Burundi de 2006 à 2010. En 2011, il devient le responsable des affaires financières et administratives de l'organisation.



En 2015, le président de l'époque, Pierre Nkurunziza, se fait élire pour un troisième mandat en violation de la Constitution et de l'accord d'Arusha. Il persécute les défenseurs des droits humains et les opposants politiques, qu'il tient pour responsables des manifestations contre son troisième

mandat illégal. L'ACAT-Burundi est radiée. Plusieurs membres de l'organisation – tout comme environ 400 000 autres Burundais – quittent le pays. Ils continuent à œuvrer contre la torture et les mauvais traitements depuis l'étranger. Rukuki reste dans le pays et commence à travailler pour l'Association burundaise des juristes catholiques (AJCB). Néanmoins, le régime considère Rukuki comme le préposé de l'ACAT-Burundi. Germain Rukuki est arrêté le 13 juillet 2017. Quand les forces de sécurité retournent à sa maison quelques heures plus tard pour arrêter également son épouse, cette dernière n'est plus là. Après l'arrestation de son mari, elle a immédiatement quitté le territoire burundais. Le 26 avril 2018, Germain Rukuki est condamné à 32 ans de prison pour « rébellion », « atteinte à la sécurité intérieure de l'État », « participation à un mouvement insurrectionnel » et « attentat contre le chef de l'État ». En juillet 2020, cette condamnation est annulée. Il s'en suit un réexamen des faits avec de nouveaux juges devant la cour d'appel. Le 21 juin 2021, sa peine de 32 ans est réduite à 1 an. Seul le chef d'accusation de « rébellion », qui permet de dédouaner la justice burundaise, est retenu. Après sa libération, Germain Rukuki vit trois mois en clandestinité au Burundi. En septembre, il s'exile en Belgique. Sa femme et ses trois enfants, qui se trouvent au Rwanda, le rejoignent en février 2022.

Est-ce que vous étiez au courant de ces actions ?

Comme prisonnier, il n'était pas facile de communiquer avec l'extérieur. J'étais toujours surveillé – même par des codétenus à qui l'on avait confié cette tâche. Mais certains gardiens étaient gentils et faisaient passer des informations de ma famille ou du président de l'ACAT-Burundi, qui se trouvait déjà à Bruxelles. Par cette voie, j'ai aussi pu donner mon accord à Amnesty pour la campagne « Écrire pour les Droits », lancée le jour de l'anniversaire de mon troisième fils.

Ces actions n'auraient-elles pas pu avoir des conséquences contreproductives ? Des conditions de détentions plus dures, par exemple ?

Peu m'importait ... J'étais déjà victime ; l'essentiel était d'éviter que d'autres personnes ne se retrouvent à leur tour injustement menacées. Le soutien du monde entier m'a beaucoup encouragé à rester optimiste et résilient.

Avez-vous été torturé ?

Pas physiquement. Malgré le fait que la torture est omniprésente au Burundi. Les actions internationales en ma faveur m'ont épargné la torture physique depuis le premier jour. J'ai en revanche dû faire face à d'autres persécutions et privations de mes droits, tant aux cachots du service national des renseignements qu'à la prison.

Vous continuez à vous engager pour le respect des droits humains au Burundi depuis la Belgique. Comment procédez-vous ?

J'ai fondé une organisation nommée « Ensemble pour le soutien des défenseurs des droits humains en danger » (ESDDH). Elle a été créée pour les défenseurs des droits humains qui sont chaque jour soumis à des arrestations et à des détentions arbitraires. Se basant sur mon expérience en détention, l'association veut également implémenter des conditions carcérales humainement acceptables dans les prisons burundaises. Nous publions des rapports qui sont basés sur des informations recueillies par nos observateurs au Burundi. En outre, nous faisons un travail de plaidoyer auprès d'institutions nationales et internationales de protection et promotion de droits humains.

Est-ce que votre travail a un impact, malgré votre grande distance géographique entre la Belgique et le Burundi ?

Oui. Par exemple, en 2021, j'ai fait une action de plaidoyer auprès d'une institution étrangère en faveur d'un Burundais kidnappé en pleine journée. Il a été retrouvé et libéré. Nos rapports, quant à eux, sont envoyés aux autorités burundaises et lus par elles. Mon par-

cours, ainsi que l'expérience tirée de la prison, me donnent une grande crédibilité dans la dénonciation des mauvaises conditions carcérales et d'autres violations des droits fondamentaux dans mon pays.

Un engagement qui n'est peut-être pas sans danger pour vous, même dans votre pays de refuge ?

En général, je me sens en sécurité ici. Mais c'est vrai que le harcèlement continue. Parfois, je reçois des messages anonymes dans lesquels il est question de mes proches au Burundi. Et la régularisation de mes enfants en Belgique se fait attendre parce que les autorités burundaises prétendent qu'elles ne peuvent pas nous délivrer leurs actes de naissance.

Après tout ce que vous avez vécu, comment décririez-vous votre état d'âme actuel ?

Je ressens beaucoup d'amour. Et je suis fier. J'ai pu contribuer à ce que le monde sache à quel point la justice burundaise est le suppôt du pouvoir exécutif – et, par conséquent, à ce qu'il y ait moins de victimes. Et je suis fier des vies que j'ai sauvées. Déjà en tant que bénévole de l'ACAT, j'ai pu empêcher des exécutions extrajudiciaires pendant mes visites dans les lieux de détention. Plus tard, j'ai extrait du pays une personne qui risquait sa vie à cause de son activisme. Puis en 2017, pendant l'interrogatoire suivant mon arrestation, alors que j'étais sous les verrous, je suis parvenu à prévenir plusieurs personnes également visées par les autorités. Leur vie a ainsi pu être épargnée.

Est-ce que la prière vous donne de la force ?

Pour moi, être chrétien signifie qu'on agit dans un esprit de respect. Je prie, mais il ne faut pas non plus surestimer la prière. Elle est un premier pas. Ce qui compte le plus pour moi, c'est l'acte d'empathie, de compassion et de dévouement envers autrui. Si on peut faire quelque chose de juste et de bon pour la société, il faut agir – sans hésitation et sans avoir peur. Le moment de l'accomplir, c'est le présent, car demain nous échappe et ne nous appartient pas. Nous devons essayer

d'être une référence pour la société. Nous sommes sur la terre pour protéger et sauver les gens.

Qu'en est-il des bourreaux ?

Eux aussi, il faut les protéger et les sauver. Les aider à changer car personne ne naît criminel. C'est la société qui pousse certains gens à le devenir.

Comment voyez-vous le futur du Burundi ?

Depuis que notre pays est devenu indépendant de la Belgique en 1962, les guerres et les crises cycliques à connotation ethnique ont endeuillé le Burundi. Le peuple est fatigué. Il nous faut une solution qui réunisse toutes les composantes sociales du pays au lieu de les diviser. J'ai soif de voir un jour tout citoyen du pays désigné comme Burundais plutôt que par son ethnie. Je crois que la clé d'une paix durable se trouve dans la réconciliation, en quittant la voie de la vengeance et en choisissant celle du pardon. Ce sont les victimes qui doivent faire le premier pas. Est-ce que les bourreaux refuseraient le pardon ? Je ne crois pas. Nous sommes appelés à instaurer une culture de pardon et d'amour.

Cela semble plus facile à dire qu'à faire ...

Malgré tout, j'y crois. J'œuvre pour atteindre cet objectif et je suis persuadé que ce sera possible. Le peuple burundais, dans son ensemble, uni et paisible, de façon durable, sera ma fierté.

« Je suis fier des vies que j'ai sauvées. »



→ En savoir plus sur les droits des prisonniers au Burundi : consultez le dernier rapport de l'ACAT-Burundi sur [ecatburundi.org](https://www.acatburundi.org)



IMAGE : Germain Rukuki

Germain Rukuki et sa famille, de nouveau réunis à Bruxelles depuis février 2022.

Le mouvement des ACAT réuni à Berlin

Mi-novembre, le Congrès mondial contre la peine de mort s'est tenu à Berlin. Notre organisation faitière, la FIACAT, a profité de l'occasion pour réunir des responsables de l'ACAT du monde entier.

Text: Etienne Cottier, Katleen De Beukeleer, Bettina Ryser



A lors que les ACAT africaines ont, en amont du congrès, participé à une formation sur le travail de plaidoyer pour l'abolition de la peine de mort, un échange de deux jours a eu lieu en parallèle entre les représentant.e.s des ACAT européennes/nord-américaines. L'ACAT-Suisse était représentée par Etienne Cottier, Bettina Ryser et Katleen De Beukeleer du Secrétariat.

Échange d'expériences sur le changement de génération

La structure organisationnelle de la FIACAT en tant que fédération implique que les ACAT nationales ont une marge de manœuvre relativement importante dans le choix de leurs priorités, de leurs méthodes de travail et de leur fonctionnement. Les ACAT sont aussi différentes les unes des

autres que leurs pays respectifs. Les ACAT africaines se concentrent sur la situation dans leur propre pays, soutiennent les détenus lors de visites de prisons, documentent les abus, interviennent auprès des autorités et s'engagent en partie pour l'abolition de la peine de mort. Nous, les ACAT européennes, continuons à nous concentrer majoritairement sur la situation dans d'autres pays avec nos lettres d'intervention. Mais l'échange entre les représentant.e.s de Belgique, d'Allemagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie (par vidéo), du Luxembourg, de la Tchéquie, d'Espagne/Catalogne et de Suisse ainsi que du Canada a montré que ces pays travaillent également de manière très différente. Ainsi, l'ACAT-Luxembourg et l'ACAT-Canada ont partagé leurs expériences en matière d'implica-

tion des adolescents et des jeunes adultes. Au Canada, ces derniers sont recrutés avec succès pour une collaboration bénévole active ou un stage. Au Luxembourg, le projet vise avant tout à inciter les jeunes à s'engager en faveur des droits humains grâce à des publications en anglais spécialement adaptées à un public jeune, et à un festival.

La nécessité d'un changement de génération auprès de toutes les ACAT européennes et de l'ACAT-Canada saute aux yeux : nous sommes confrontés au défi d'abaisser à nouveau la moyenne d'âge croissante des membres grâce à de jeunes forces dynamiques. Dans les grands pays s'ajoute la difficulté d'être présent dans tout le pays avec peu de forces. Nous trouvons ici un dénominateur commun dans le travail si différent des ACAT : le rajeunissement et la promotion d'un large intérêt pour la thématique de la torture, de la peine de mort et de leur prévention. Il était donc évident que l'évaluation des activités communes passées et l'élaboration d'activités futures occupaient une grande place dans les discussions. La rencontre personnelle et l'échange engagé à Berlin ont permis de poser une bonne base.

Visite d'une prison de la RDA

Après un week-end de travail intensif, nous avons l'occasion de visiter un lieu de répression et de torture étatique dans un Berlin chargé d'histoire. Le mémorial de Hohenschönhausen était, après la Seconde Guerre mondiale, un centre de détention provisoire des forces d'occupation soviétiques

puis du ministère de la Sécurité d'État (Stasi) de la RDA, où des milliers de femmes et d'hommes ont été détenus dans des conditions inhumaines pour des raisons politiques, massivement torturés, humiliés et harcelés. Les visiteurs sont pour la plupart guidés à travers le site par d'anciens détenus. Bouleversés par les récits de leurs expériences, on quitte ce lieu d'horreur avec la chair de poule.

Congrès mondial contre la peine de mort

Après ce week-end s'est déroulé le huitième Congrès mondial contre la peine de mort, auquel ont participé Katleen De Beukeleer et Etienne Cottier. Organisé par le collectif Ensemble contre la peine de mort (ECPM), ces quatre jours de conférences et d'ateliers ont permis la rencontre entre de très nombreux acteurs de premier plan dans la lutte contre la peine de mort. Ont notamment été abordés le rôle des institutions nationales des droits humains et des parlementaires dans la peine de mort, mais aussi les questions du phénomène du couloir de la mort et de la peine de mort dans les États membres de l'Organisation de la Coopération islamique.

Pour les participants, ce fût surtout l'occasion de rencontrer et d'entendre de nombreux témoins, victimes ou acteurs étatiques, dont l'histoire ou l'activité est en lien avec la peine de mort. Ces débats enrichissants entre des protagonistes de tous horizons, sont au cœur de la mission de l'ACAT pour un monde sans torture ni peine de mort.

En marge de l'évènement eurent lieu de nombreuses rencontres, autant avec les intervenants des différents ateliers qu'avec les organisations participantes. L'ACAT-Suisse en a profité pour renforcer ses liens avec les membres des autres ACAT, africaines, nord-américaine et européennes. Particulièrement

Le mouvement ACAT est présent dans 28 pays. Nombre d'entre eux étaient représentés à Berlin.

Photo en bas : L'ACAT-République centrafricaine reçoit le Prix du plaidoyer lors du Congrès mondial contre la peine de mort.

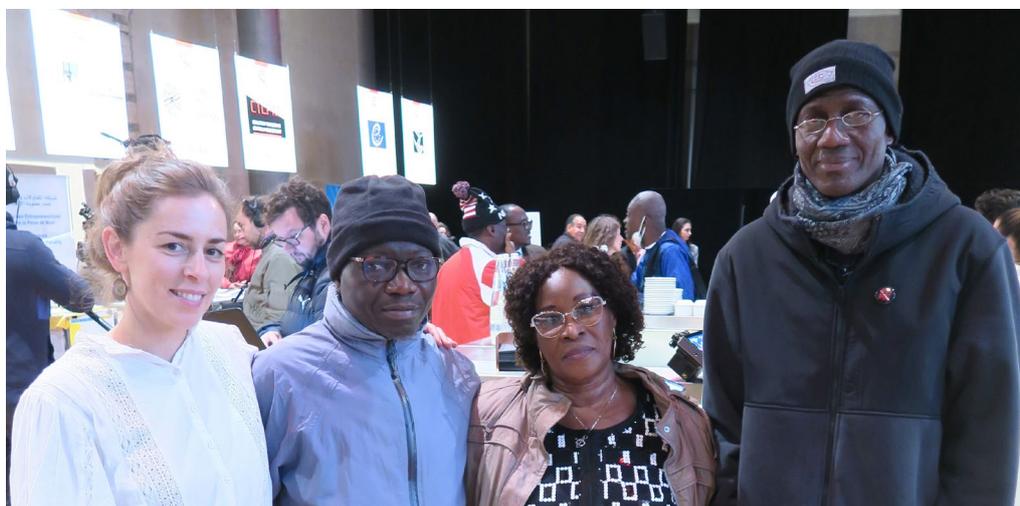
poignante a été l'intervention de Yaovi Azonhito, de l'ACAT-Bénin, qui a témoigné de son long passage dans le couloir de la mort (→ témoignage : voir bit.ly/temoignage_YaoviAzonhito).

L'ACAT reçoit le Prix du plaidoyer

Le dernier jour du Congrès, une merveilleuse surprise nous attendait : l'ACAT-République centrafricaine (RCA) a reçu le Prix du plaidoyer. Le 27 mai 2022, la RCA a aboli la peine de mort.

Le Prix du plaidoyer rend hommage à la contribution majeure de l'ACAT-RCA à cet accomplissement historique. D'après ECPM, l'ACAT-RCA est un formidable exemple de la manière dont les ONG peuvent s'investir dans les campagnes locales contre la peine de mort.

→ Vous trouverez d'autres photos de la semaine à Berlin sur nos médias sociaux : facebook.com/ACATSuisse instagram.com/acat_ch



Le soutien pour l'abolition de la peine de mort augmente chaque année

Le soutien pour mettre fin à la peine de mort ne cesse de croître. Le 15 décembre 2022, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la 9e résolution pour un moratoire sur l'application de la peine de mort. **Un nombre record de 125 États membres ont voté en faveur** (2 de plus que pour la dernière résolution en 2020), 37 contre (1 de moins), il y avait 22 abstentions (2 de moins) et 9 absents (un de plus).

Juste avant la fin de l'année, une autre nouvelle réjouissante nous est parvenue d'Afrique australe : **à Noël 2022, la Zambie a aboli la peine de mort.** Le pays est le 112^e État au monde à abolir complètement la peine de mort. KDB

IMAGE : ChalC Chatu sur Flickr, domaine public



Hakainde Hichilema, président de la Zambie, a signé le 23 décembre 2022 un décret abolissant la peine de mort. (Photo de 2021)

NOUVELLES DU SECRÉTARIAT

De nombreux membres se sont inscrits pour notre visite à l'ONU à Genève. Un grand merci ! Les personnes inscrites recevront prochainement de notre part les informations complémentaires nécessaires à leur inscription. Le Comité et le Secrétariat se réjouissent beaucoup de cet événement. YS

IMAGE : UN Geneva sur Flickr, CC BY-NC-ND 2.0



IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse **Rédaction** Etienne Cottier (EC, appels urgents, e.cottier@acat.ch), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Bettina Ryser (BR), Yvette Spicher (YS) **Conception** Katleen De Beukeleer **Images** Sauf mention spécifique : ACAT-Suisse **Traduction** ACAT-Suisse **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Prochaine édition** mars 2023

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7

PRIÈRE

BÉNI SOIS-TU, SEIGNEUR,
TOI QUI APPELLES DES HOMMES ET DES FEMMES À SE LEVER POUR FAIRE RESPECTER LA DIGNITÉ DE TOUT ÊTRE HUMAIN ET POUR DÉFENDRE LEUR INTÉGRITÉ D'ESPRIT ET DE CORPS.
ILS LE FONT SOUVENT AU PÉRIL DE LEUR VIE.
BÉNI SOIS-TU, SEIGNEUR, CAR TU NOUS PERMETS DE PRENDRE PART À TON ŒUVRE DE SALUT POUR L'HOMME ET LA FEMME CRÉÉS À TON IMAGE. SOUTIENS, DANS LEUR COMBAT, CELLES ET CEUX QUI DÉFENDENT LES DROITS DE LA PERSONNE.
QU'ILS SOIENT HABITÉS PAR L'INTELLIGENCE ET LA SAGESSE ET VIVIFIÉS PAR LE SOUFFLE DE L'ESPRIT-SAINT.
EN NOUS QUI RECEVONS, SEIGNEUR, LA GRÂCE DE TA BÉNÉDICTION, FORTIFIE LA CERTITUDE DE TON AMOUR POUR TOUT ÊTRE HUMAIN. PRÉSERVE-NOUS DE LA TENTATION DU DÉSESPOIR.
RENOUVELLE NOTRE ENGAGEMENT POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME.

FIACAT – une espérance au cœur de la nuit – 2001



ILLUSTRATION : Oker-Free-Vector-Images sur Pixabay